

ENJEUX ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

🌀 Permis de conduire – GL

LES CATÉGORIES DE PERMIS

Le permis C (21 ans) permet de conduire des véhicules automobiles construits pour le transport de marchandises, pouvant accueillir 8 passagers au maximum en plus du conducteur et dont le PTAC excède 3 500 kg.

Le permis D (24 ans) permet de conduire des véhicules automobiles affectés au transport de personnes comportant plus de 8 places passagers assises.

Les permis CE et DE permettent d'atteler une remorque ou semi-remorque (CE) dont le PTAC excède 750 kg.

Les examens C, CE, D et DE sont constitués de deux épreuves ;

L'une dite hors circulation (HC) et l'autre appelée épreuve en circulation (CIR). Il est obligatoire de détenir l'épreuve HC pour pouvoir se présenter à l'épreuve CIR.

Epreuve HC » C et D = 30 minutes

Epreuve HC » CE et DE = 60 minutes

Epreuve CIR = 60 minutes

L'ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Elle est découpée en plusieurs séries de tests :

- L'interrogation écrite a pour but de vérifier les connaissances du candidat dont l'acquisition peut difficilement être contrôlée dans la pratique.
 - Il s'agit de répondre à 10 questions issues d'une banque de 200 questions, dans un temps imparti de 6 minutes.
 - Un contrôle concernant les Vérifications de sécurité basiques, l'attelage et le dételage d'un ensemble.
 - Un Thème tiré au sort, choisi par l'expert parmi le 6 existants.
 - L'Interrogation Orale dont l'objectif est de s'assurer, au cours d'un échange, que le candidat possède des connaissances théoriques liées à la sécurité et qu'il est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes.
- Cette épreuve individuelle est constituée d'un questionnaire tiré au sort parmi 12 fiches.

LE TEST DE MANIABILITÉ

L'expert fait tirer au sort l'exercice de maniabilité au premier candidat de la matinée et au premier candidat de l'après-midi.

Une fois l'exercice choisi, l'accompagnateur, dont la présence est obligatoire, positionne le véhicule sur le « point A » de la fiche de maniabilité.

Pour les catégories CE et DE, la remorque est placée à côté du véhicule tracteur.

Dans les 5 minutes imparties :

- ne pas déplacer, renverser ou incliner un obstacle, tant en marche arrière qu'en marche avant.
- Ne pas sortir de l'aire de manœuvre en franchissant la ou les lignes de rives avec la bande de roulement d'un pneu.
- Immobiliser le véhicule au point A, sans franchir la zone matérialisant :
 - la place de stationnement ;
 - l'arrêt de précision.



BILAN FINAL

L'expert indique clairement au candidat ses résultats : Sans note E (éliminatoire), reçu à la maniabilité et si le résultat atteint le seuil de 17 en C et D, 25 en CE et DE, le candidat est admis à l'épreuve Hors Circulation.



L'EXAMEN PRATIQUE

L'épreuve en circulation dure 60 min et comprend :

1. l'accueil, la vérification de l'identité ;
2. la présentation de l'épreuve ;
3. l'épreuve proprement dite ;
4. le bilan et la transcription du résultat.

Sur un parcours varié, urbain pour un tiers, et routier, voire autoroutier ou assimilé, la conduite effective de 45 minutes devra comprendre une conduite autonome d'environ 10 minutes.

Le candidat devra savoir :

- s'arrêter sur un emplacement de stationnement puis le quitter ;
- bien utiliser les rapports de la BV ;
- suivre un itinéraire établi, en se guidant seul pendant la durée indiquée ;
- appliquer le Code de la route ;
- adapter son allure aux conditions de circulation (gabarit, signalisation) ;
- adopter une allure normale respectant la sécurité de tous ;
- conduire dans un souci d'économie (carburant, gaz à effet de serre) ;
- faire preuve de courtoisie envers les usagers et les plus vulnérables.

LES ERREURS ÉLIMINATOIRES

Avec ou sans intervention de l'expert, une erreur éliminatoire entraîne l'échec.

Elle est constituée en cas de :

- circulation à gauche sur chaussée à double sens ;
- franchissement d'une ligne continue ;
- circulation sur bande d'arrêt d'urgence et/ ou voies réservées ;
- non-respect d'un panneau d'accès interdit (routes et autoroutes) ;
- circulation en sens interdit ;
- non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt.

En cas d'insécurité, l'expert peut également arrêter l'examen entraînant l'échec.

Dans tous les cas, sans en préciser le caractère éliminatoire, l'expert signale clairement cette erreur au candidat.

Il faut obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre de faute entraînant une élimination.

L'expert communique le résultat au candidat et procède à un commentaire pédagogique à propos des points nécessitant un complément de formation.

Un résultat favorable à l'épreuve en circulation entraîne la réussite à l'examen.

